

Sentiers de randonnée

La réglementation : pour que le spectacle continue !

Tous nos efforts seraient inutiles si vous n'y participez pas. Le règlement sur les parcs est en quelque sorte le code d'éthique des visiteurs, un guide des pratiques à adopter pour respecter la nature protégée que vous avez le privilège de découvrir.

Respect de l'environnement

Ainsi, dans le parc, nous nous attendons à ce que vous adoptiez des pratiques écologiques. A cet effet, il faut s'abstenir :

- D'introduire des animaux, sauf s'il s'agit d'un chien-guêde accompagnant son maître ou en famille d'accueil ;
- D'abattre, de capturer, de blesser, de molester, de harceler, de nourrir ou d'approvisionner un animal ;
- De jeter des déchets ailleurs que dans les contenants prévus à cette fin ou de brûler ses déchets dans le feu de camp ;
- D'abîmer, d'endommager, d'enlever ou d'introduire un arbre, un arbuste ou une plante herbacée ou partie de ceux-ci ;
- De ramasser le bois mort ;
- De laisser traîner de la vaisselle ou de la nourriture. Pour le respect de la faune, il importe de ranger la nourriture dans la voiture ou dans un lieu hermétique.

Règlements généraux des campings

Par ailleurs, afin de favoriser un séjour qui soit harmonieux avec la nature et qui tienne compte de sa capacité à vous accueillir, des règles particulières s'appliquent à l'hébergement, notamment en camping. A cet égard, un nombre de personnes, d'équipements ou de véhicules sur un même site est établi afin de vous offrir une qualité d'expérience digne d'un parc national. A cet effet, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement des campings à l'endos de votre fiche d'enregistrement.

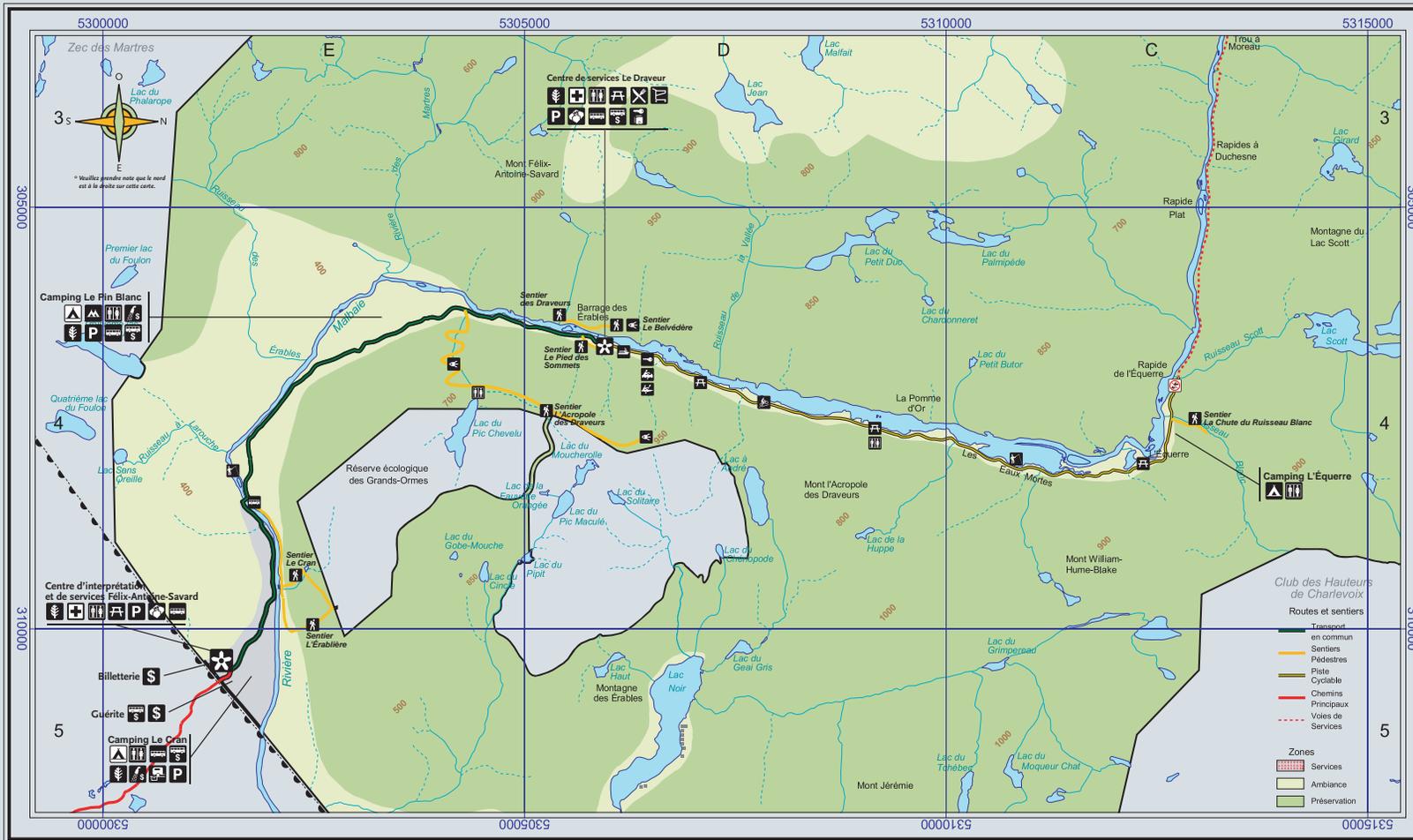
Sécurité publique

Le directeur du Parc peut interdire temporairement l'admission ou la pratique d'une activité sur le territoire du parc :

- S'il y a des risques pour la sécurité des personnes ;
- Si la capacité de support des aménagements est atteinte ou dépassée ;
- S'il y a un risque de détérioration du milieu naturel ;
- S'il est nécessaire de protéger une espèce faunique ou végétale.

Index

A	Acropole des Draveurs Mont L'	D-4
B	Barrage des Erables	D-4
C	Camping Le Cran	E-5
	Camping Le Pin Blanc	E-4
	Camping L'Équerre	C-4
	Chute des Martres	D-2
E	Équerre L'	C-4
	Eaux Mortes Les	C-4
	Érables Montagne des	D-5
F	Félix-Antoine-Savard Mont	D-3
J	Jérémie Mont	D-5
P	Piste cyclable	C-4, D-4, E-4
	Pomme d'Or	D-4
	Pic Chevelu Lac du	E-4
R	Rampe de mise à l'eau	D-4
	Réserve écologique des Grands-Ormes	D-4, E-4, D-5
	Ruisseau Blanc	C-4
W	William-Hume-Blake Mont	C-4
Billetterie		E-5
Centre d'interprétation et de services Félix-Antoine-Savard		E-5
Centre de services Le Draveur		D-4
Guérite		E-5
Pôle de location d'équipements		D-4



Sentier L'Érablière laurentienne *
Mène à l'Érablière du parc, un trésor écologique d'une rare beauté. On y trouve un territoire qui porte les traces remarquables de phénomènes géologiques particuliers.

1,8 km (aller-retour) 1h Facile



Sentier Le Cran *
Une marche agréable, une végétation de mousse et de lichens, un lac paisible, une paroi imposante (cran des Erables) qui s'étire jusqu'au ciel.

0,6 km (aller-retour) 20 min. Facile



Sentier L'Acropole des Draveurs
Splendide sentier, pour marcheurs avertis. Le sommet du parc ! Une vue saisissante sur la vallée de la rivière Malbaie et sur le comté de Charlevoix. Sentier aménagé avec pentes. Altitude 1048 m. Une halte se situe à 300 m. d'altitude (à 0,7 km du début du sentier).

9 km (aller-retour) 4 à 5h Difficile



Sentier Le Belvédère
Empruntant la passerelle du Barrage des Erables, ce court sentier mène à un belvédère donnant accès à des points de vue saisissants sur la vallée de la rivière Malbaie.

0,2 km (aller-retour) 15 min. Facile



Sentier Le Pied des sommets
Quelques minutes seulement pour se dégourdir les jambes...

0,6 km (boucle) 15 min. Facile



Sentier des Draveurs
Jadis emprunté par les draveurs, ce parcours longe la rivière Malbaie.

0,5 km (aller-retour) 15 min. Facile



Sentier La Chute du ruisseau blanc **
Charmante randonnée qui mène au pied d'une chute spectaculaire de 45 m.

1 km (aller-retour) 30 min. Facile



Sentier de la Chute des Martres ***
Ce sentier longe la rivière des Martres entourée de deux immenses palissades rocheuses. Il mène à une chute qui va se jeter du haut de ses 160 mètres, en cinq paliers successifs dans la rivière des Martres

10 km (stat. #1) 2h30
8 km (stat. #2) 2h Intermédiaire

* Vous devez parcourir un chemin forestier de 1,2 km avant de débiter les sentiers du Cran et de l'Érablière.

** Le sentier est situé à 8 km en amont du Barrage des Erables.

*** Pour accéder à ce sentier, on doit emprunter la route 381 (direction nord, vers La Baie), jusqu'au km 55. Par la suite, on prend un chemin forestier en direction de la Pourvoirie du Lac Moreau. Après 7,5 km, on arrive au chalet d'accueil de la pourvoirie où on doit se procurer l'autorisation d'accès nécessaire pour circuler sur le territoire du parc national. On devra faire 10 km de plus pour arriver au stationnement #1 ou 11 km pour arriver au stationnement #2. Il reste alors un parcours de 5 km du stationnement #1 ou 4 km du stationnement #2 pour arriver jusqu'à la chute (10 km aller-retour).

* Des frais de stationnement de \$5 sont exigés par la Pourvoirie du Lac Moreau.